

Rapporteur : M. FOURNEL Yves

M. FOURNEL Yves, rapporteur : Avis favorable de la Commission, je répondrai aux questions ensuite, Monsieur le Maire.

Mme CHEVASSUS-MASIA Nicole : Merci, Monsieur le Maire, mes chers Collègues, juste une toute petite question sur cet internat, toujours la même d'ailleurs.

En début d'année, l'internat Favre a bien failli mettre la clef sous la porte jusqu'à ce que nous apprenions, au mois de février, son sursis jusqu'en 2014. Cette échéance, il faut bien sûr la préparer dès maintenant, sans tarder, comme nous vous l'avions dit au mois de février. Alors aujourd'hui, nous vous reposons la question, où en êtes-vous exactement ?

Sur ce dossier comme sur d'autres, il faut anticiper sinon nous allons devoir gérer dans l'urgence, au dernier moment, sous la pression, des événements avec d'inévitables blocages. Nous ne souhaitons pas revivre l'épisode du mois de janvier qui a suscité des tensions au sein du personnel, mais aussi avec l'Etat et le Conseil général.

Nous vous avons suggéré pour l'avenir d'envisager une requalification globale de ce site, de travailler plus étroitement avec le Département. Est-ce dans cette voie que vous vous engagez, à moins que vous ayez choisi le statu quo ?

Je vous remercie de nous éclairer.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, ce rapport nous donne effectivement l'occasion de revenir sur l'internat Favre, sujet qui a alimenté la controverse en ce début d'année 2011 puisque vous aviez décidé de le fermer avant de revenir sur votre décision. Je pense d'ailleurs que la mobilisation des uns et des autres n'a pas été complètement étrangère à ce revirement.

Mais revenons à l'internat Favre, plusieurs points nous interpellent.

J'ai d'abord été quelque peu scandalisée par le parti-pris du rapport qui a été présenté en comité technique paritaire le 14 juin dernier, rapport où il est écrit : « Il est donc décidé le maintien de l'internat Favre avec une réduction de capacité d'accueil de 72 à 60 enfants en raison de la baisse des financements de l'Etat ». C'est tout bonnement mensonger ! Car expliquez-moi comment la baisse de 110.000 € sur un budget annuel de l'ordre de 1,7 million d'€ peut entraîner une baisse de l'effectif de près de 17 % et la suppression de 7 postes de personnel ?

Je vous rappelle qu'avant 2005, la Ville assumait seule le coût de l'internat sans aucune aide de l'Etat. Cette réduction du nombre des places est donc bien une décision politique que vous prenez et qu'avec votre majorité, vous devez assumer devant les électeurs et devant le personnel de l'internat Favre.

Nous avons aussi cru comprendre qu'il y avait un certain flottement au niveau du personnel puisqu'il est question de procédures disciplinaires pour certains, et que le poste de directeur est ouvert au recrutement de contractuels, ce qui signifie un proche départ de l'actuel titulaire si ce n'est déjà fait. Le projet de fermeture avorté n'est d'ailleurs certainement pas étranger à ce malaise, à ce climat social assez tendu.

Enfin, compte tenu de ce qu'a révélé la presse au printemps et des menaces que vous faites peser sur cet internat et sur la bonne qualité de son fonctionnement, il semblerait qu'il y ait des difficultés à recruter les 60 enfants qu'il peut désormais accueillir. Quel paradoxe et quel gâchis, après tout ce remue-ménage !

Je crois que notre Ville devrait engager une vraie réflexion associant tous les acteurs qui sont concernés autour de ce projet : les éducateurs, les enseignants, les parents d'élèves, et il faut vraiment que tout le monde se mette autour d'une table pour réfléchir sur l'avenir de cet internat et les objectifs qui sont poursuivis. J'espère que vous allez prendre le temps de le faire.

M. FOURNEL Yves, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je voudrais quand même donner quelques éléments par rapport à la situation de l'internat. C'est quand même, excusez-moi, un peu « gonflé » de la part des formations qui soutiennent le Gouvernement qui viennent nous reprocher une baisse des effectifs alors qu'on est passé en deux ans, votre mémoire est courte, de 485.000 € pour l'Etat à 200.000 €, et qu'on nous avait annoncé zéro. Il a fallu effectivement que nous nous battions avec Monsieur le Maire auprès du Préfet et du Ministère pour obtenir finalement, après presque un an de tergiversations, l'annonce à la fin de février de cet accord sur les 200.000 € jusqu'en 2014.

Donc, aujourd'hui nous avons engagé un travail avec la direction des services et le personnel pour justement, à moyen et long termes, renforcer le projet éducatif de l'établissement et accompagner les équipes. Il se trouve que dans un parcours normal de mobilité il va y avoir un renouvellement du directeur de l'internat, tout cela permettra dès la rentrée de repartir sur de nouvelles bases. On a actuellement pour la rentrée 50 inscrits mais c'est une situation qui se présente chaque année, le nombre d'inscrits évolue tout au long de l'année et nous arriverons aux 60 inscrits d'objectifs.

Donc, il est normal que nous ayons dû ajuster les effectifs par rapport à deux éléments : d'une part le retrait partiel de l'Etat, d'autre part

le refus du Département, malgré nos sollicitations, de coopérer avec nous sur l'accueil des collégiens. Donc, une partie significative de la baisse est liée à un moindre accueil des collégiens et encore, nous ne les avons pas complètement exclus, en particulier lorsqu'il s'agit de gamins qui sont rentrés en CM1 ou CM2 à l'internat et qui ont besoin de continuer.

Nous sommes ouverts à toutes les coopérations, tranquillisez-vous, mais pour le moment c'est quand même le Président du Conseil général qui a écrit à M. le Maire qu'il ne souhaitait pas s'engager autour de l'internat et qu'il préférerait les internats d'excellence et les internats de réinsertion scolaire, c'est-à-dire tout, sauf la prévention pour ne pas arriver à ces situations. Je le regrette, mais nous sommes toujours ouverts aux coopérations à venir, la preuve c'est qu'on discute effectivement avec la Région sur l'accueil éventuel d'enfants des bateliers qui est l'un des besoins actuels sur ce type d'équipement. Donc, la porte est toujours ouverte vis-à-vis du Département, encore faudrait-il qu'il soit volontaire.

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, ce n'est sans doute pas le lieu pour remettre le dossier à plat mais on ne peut pas non plus laisser dire certaines choses. Sur la volonté de discuter, je crois qu'il y a eu un certain nombre de réunions où Danielle Chuzeville, Vice-Présidente du Conseil général du Rhône était présente.

D'autre part, je voulais quand même rappeler que comme toute collectivité, le Département a une politique et qu'en aucun cas on ne peut prendre de décisions sans que cela soit cohérent avec un dispositif.

Vous savez très bien qu'en matière de protection de l'enfance, aide sociale à l'enfance et prévention, nous travaillons avec le secteur associatif habilité et qu'il faut donc qu'il y ait cohérence entre les différentes prises en charge et les différentes aides. Le Département est ouvert à un certain nombre de mesures à titre expérimental et innovant, nous l'avons montré avec l'internat à vocation sociale de Vernay, nous pouvions aussi faire quelque chose s'agissant de l'internat Favre. Je crois simplement qu'il faut aussi savoir tenir compte de ce que sont les obligations, les engagements et les politiques du Conseil général.

M. FOURNEL Yves : Monsieur le Maire, les écrits parlent.

M. LE MAIRE : C'est vrai que j'ai reçu une lettre du Président du Conseil général qui disait qu'il ne voulait pas s'engager, Madame Nachury.

Mme NACHURY Dominique : Sur les bases qui sont celles aujourd'hui de l'internat Favre, je crois que la difficulté est là, c'est un équipement qui est tout à fait original et tout à fait nécessaire. Le Conseil général d'ailleurs l'a reconnu en votant une disposition qui permet un financement certes modeste, mais pour les enfants qui sont connus des services sociaux du Département et qui ne sont pas les enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance. Il faut bien aussi qu'il y ait une cohérence dans

l'ensemble du dispositif et des dispositions. Donc, je redis que nous avons monté un internat de 80 places, à vocation sociale, qui n'est donc pas partie intégrante de l'aide sociale à l'enfance. Nous pouvions faire aussi quelque chose sur l'Internat Favre, mais cela supposait simplement, en matière notamment de taux d'encadrement, de sélection – je n'aime pas le terme – des enfants, qu'il y ait cohérence entre les deux collectivités.

M. LE MAIRE : Si vous pouviez me faire des propositions par écrit, ce serait bien !

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, j'ai changé de délégation au Conseil Général. Je transmettrai donc cela au nouveau Vice-président chargé de l'enfance et de la famille et à la Vice-présidente chargée des collèges puisque nous recherchons aussi par ailleurs la possibilité de créer des internats pour les collégiens.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)